

ÉTAPES DU PROCESSUS D'ACCRÉDITATION Pour devenir famille d'accueil régulière pour les jeunes en difficulté

- Le processus d'accréditation pour devenir famille d'accueil est une démarche d'évaluation comprenant plusieurs étapes qui se déroule durant plusieurs mois. Il conduit à la décision de conclure, ou non, une entente contractuelle à titre de famille d'accueil avec, vous si la demande est individuelle, ou avec vous et votre partenaire, s'il s'agit d'une demande conjointe de couple.
- Après chacune des 3 premières étapes, votre situation fera l'objet d'une analyse clinique (identifiée ci-dessous en gris) à la suite de laquelle il sera décidé de **poursuivre** le processus d'accréditation ou bien de **fermer** votre dossier si vous ne répondez pas au profil recherché.

Étape 1 : Manifestez votre intérêt

- Prenez connaissance du document d'information «*Devenir une ressource de type familial pour les enfants et les adolescents*» ou participez à une séance d'information
- Remplissez le formulaire d'inscription et retournez-le nous
- Participez à une entrevue téléphonique de présélection

Étude de votre dossier et prise de décision

Candidature acceptée

Candidature refusée
Fermeture du dossier



Étape 2 : Procédez à l'ouverture de votre dossier à titre de postulants

- Complétez et retournez-nous tous les documents requis (voir site internet)
- Recueillez les références exigées
- Fournissez-nous une preuve de solvabilité

Étude du dossier prise de décision

Candidature acceptée

Candidature refusée
Fermeture du dossier



Étape 3 : Participez au processus d'évaluation psychosociale

Vous participez à 5 ou 6 entrevues d'une durée de 3 heures chacune (vous devrez fournir des disponibilités le jour, du lundi au vendredi)

Dossier présenté à un comité d'accréditation et prise de décision.

Candidature acceptée

Candidature refusée
Fermeture du dossier



Étape 4 : Complétez votre dossier en vue de l'accréditation

- Effectuez les modifications requises pour rendre votre milieu de vie conforme aux exigences
- Fournissez les différents documents requis pour compléter votre dossier d'offre de service (voir site internet <https://www.ciass-lanaudiere.gouv.qc.ca/>)

Étape 5 : Félicitations! Maintenant, signez l'entente contractuelle à titre de famille d'accueil

Vous rencontrez un intervenant qui vous expliquera différents aspects administratifs et procédera à la signature de l'entente contractuelle

Étape 6 : Accueillez votre premier enfant ou adolescent